DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/248/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la demande de Eu et Nous, l'association des commerçants, artisans et indépendants eudois d'organiser un grand déballage de Printemps, rue Paul Bignon le Samedi 16 mai 2026.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : **Le Samedi 16 mai 2026 de 8h00 à 20h00.**
La circulation sera interdite rue Paul Bignon, de la Place Guillaume Le Conquérant à l'angle de la rue du Marché Saint-Jacques.

Article 2 : La circulation sera interdite rue du Maréchal Foch, de la rue Paul Bignon à l'angle de la rue Stéphane Longchamp.

Article 3 : L'interdiction énoncée à l'article 1 n'est pas applicable aux Services de Secours, de Police et aux Ambulances qui disposeront d'un couloir de circulation.

Article 4 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire, sous la responsabilité de Eu et Nous, l'association des commerçants, artisans et indépendants eudois.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, le treize mai deux mil vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

MAIRIE DE VILLE D'EU SEINE MARITIME

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)